



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU de la séance du JEUDI 7 AVRIL 2016

L'An Deux Mille Seize, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bruno CLEMENT, Maire.

**Présents** : M. CLEMENT Bruno, Mme DEBACHY Maryse, M. CARRINCAZEUX Gilles, Mme FOURTON Florence, M. FAURE Christian, Mme GIRAUDEAU Isabelle, Mme TRYZNA Dominique, M. LEMAIRE Frédéric, Mme VERDON Delphine, M MENARD Éric, Mme RASTOLL Fabienne, M. COUSTES Laurent, M KONSCHELLE Josef, M. KESLER Jean, Mme BETILLE Lydia, Mme SOURNET Marie-Claude.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme LEMONNIER Marie-Christine à Mme RASTOLL Fabienne, M. GOUAILLARDET Patrick à Mme BETILLE Lydia.

**Absents excusés** : M. DARME Patrick

**Secrétaire de séance** : Mme TRYZNA Dominique

### I – ADOPTION du PV de la SEANCE du 10 MARS 2016

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### II – DECISIONS du MAIRE PRISES en VERTU de l'ARTICLE L2122-22 du CGCT

*Sans objet*

### III – TAUX d'IMPOSITION des TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal décide d'augmenter, dans une proportion de **2%**, les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016 et fixe en conséquence les taux d'imposition comme suit :

	<b>Taux 2015 (%)</b>	<b>Taux 2016 (%)</b>	<b>Bases prévisionnelles 2016</b>	<b>Produit fiscal attendu</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	11,10	<b>11,32</b>	2 945 000	333 374
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	18,87	<b>19,25</b>	2 005 000	385 962
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	43,29	<b>44,16</b>	111 300	49 150
			<b>Total</b>	<b>768 486</b>

**ADOpte à 14 VOIX POUR (4 abstentions)**

#### IV- BUDGET COMMUNE 2016

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : **2 382 669,59 €**

- Dépenses : 2 382 669, 59 €
- Recettes nouvelles : 2 279 574, 24 €
- Résultat reporté (R 002) : 103 095, 35 €

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : **1 193 725, 49 €**

- Dépenses nouvelles : 860 001, 49 €
- Restes à réaliser : 333 724, 00 €
  
- Recettes nouvelles : 911 683, 38 €
- Restes à réaliser : 23 030, 00 €
- Solde d'exécution reporté (R 001) : 259 012, 11 €

TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2016 : **3 576 395, 08 €**

ADOpte à 14 VOIX POUR (4 abstentions)

#### V- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Le Conseil Municipal décide d'allouer, au titre de l'année 2016, des subventions de fonctionnement aux associations locales (culturelles, sportives ou d'intérêt général) pour **un montant total de 45 000 €** (crédits inscrits au compte 6574).

ADOpte à L'UNANIMITE

#### VI- BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2016 du service Eau et Assainissement qui s'établit comme suit :

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION : **302 131, 00 €**

- Dépenses nouvelles : 276 607, 72 €
- Résultat reporté (R 002) : 25 523, 28 €
  
- Recettes : 302 131, 00 €

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : **631 032, 53 €**

- Dépenses nouvelles : 608 032, 53 €
- Restes à réaliser : 23 000, 00 €
  
- Recettes nouvelles : 215 078, 08 €
- Solde d'exécution reporté (R 001) : 415 954, 45 €

TOTAL DU BUDGET ANNEXE EAU/ ASSAINISSEMENT 2016 : **933 163, 53 €**

ADOpte à 14 VOIX POUR (4 abstentions)

#### VII- ACTUALISATION du TABLEAU des EFFECTIFS

Le Conseil Municipal décide de procéder aux créations et suppressions de postes suivantes :

##### Création d'emploi :

- Un poste d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (à temps complet) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016

##### Suppression d'emploi :

- Un poste d'Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (à temps complet) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016

ADOpte A L'UNANIMITE

#### VIII- RESERVE PARLEMENTAIRE 2016

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux qui lui est présenté dans le cadre du projet de réhabilitation du local de la POSTE, pour un montant total de **51 670 € HT**. Il adopte le **plan de financement prévisionnel** et sollicite, pour la réalisation de ces travaux, la participation financière du Ministère de l'Intérieur au titre de la **Réserve parlementaire 2016**, à hauteur de **10 000 €** :

<b>Collectivité contributrice</b>	<b>Taux de participation</b>	<b>Montant prévisionnel de la participation (H.T.)</b>
<i>Etat (Réserve parlementaire)</i>	<b>19,5 %</b>	<b>10 000 €</b>
<i>Etat (Fonds de soutien à l'investissement public local)</i>	<b>35 %</b>	<b>18 084 €</b>
<i>Autofinancement communal</i>	<b>45,5 %</b>	<b>23 586 €</b>

**Montant prévisionnel total des travaux :**

**51 670 € H.T.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **IX- FONDS de SOUTIEN à l'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2016**

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux qui lui est présenté dans le cadre du projet de réhabilitation du local de la POSTE, pour un montant total de **51 670 € HT**. Il adopte le **plan de financement prévisionnel** et sollicite, pour la réalisation de ces travaux, la participation financière de l'Etat au titre du **Fonds de soutien à l'investissement public local**, à hauteur de **35%** du montant des travaux, soit **18 084 €**.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **X- CONVENTION FREE MOBILE : STATION RELAIS de TELEPHONIE**

Le Conseil Municipal approuve les termes de la Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie par la société FREE MOBILE sur un terrain communal (ancienne usine à bois). Le montant de la redevance annuelle perçue par la commune est fixé à **4 500 €**. Il autorise le Maire à signer ladite convention conclue pour une **durée de 12 ans**.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **XI- DELEGUE SMEGREG**

Le Conseil Municipal désigne M. Bruno CLEMENT pour représenter la Commune auprès du Syndicat mixte d'étude pour la gestion de la ressource en eau de la Gironde (SMEGREG), en remplacement de M. Patrick DARME.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MARCHES de TRAVAUX RESTAURANT SCOLAIRE : PENALITES de RETARD**

Le Conseil Municipal décide :

- de ne pas appliquer les pénalités de retard pour les lots n°11 ADEN ENERGIE (électricité) et n°12 PUEL (chauffage- plomberie).
- de faire application de ces pénalités de retard pour les autres lots concernés : lots n° 8 BMP (plâtrerie) et n°9 VINET (carrelage).

**JURY d'ASSISES pour l'année 2017 : ETABLISSEMENT des LISTES PREPARATOIRES**

Monsieur le Maire fait procéder au tirage au sort de **6 jurés** sur la liste électorale, en écartant, conformément aux dispositions légales, les personnes nées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1994 (condition d'âge pour être juré : avoir 23 ans révolus).

**COMPTE RENDU AFFICHE LE 14 AVRIL 2016**